

Contrat d'engagement à la thérapie durable

Session EMDR/ Hypnose de 45 minutes à 1h00 : 95 euros
Enfant de moins de 15 ans: 65 euros
Tarif spécial : 75 euros

1 - Le présent contrat engage la Praticienne, Liliane Hoog et le Partenaire,

Nom : Prénom:

Date de naissance : Age:

Adresse :

Tel :

Email:

à un travail commun avec des objectifs de moyens , non de résultats.

2 - La Thérapie Durable mise en place entre les deux parties se constitue comme suit :

- La praticienne fait 50 % du Travail d'accompagnement, au travers de questionnements, de recadrages, d'orientations , en hypnothérapie et EMDR.
- Le partenaire fait 50 % du travail d'accompagnement, au travers de ses réponses, de ses retours physiques, émotionnels et psychiques, d'aller dans la direction proposée .
- Si le Partenaire ne suit pas ses 50 %,la session s'arrête et la séance reste due.

3 - Une Thérapie Durable se décompose de la manière suivante :

- Prise de conscience des maux.
- Changement des processus.
- Rééducation de l'Être dans sa psyché
- Intégration du changement pour l'autonomie personnelle

4 - La Thérapie Durable peut s'étendre de quelques séances jusqu'à 3 ans, sur une fréquence laissée à la liberté du Partenaire.

Il est important entre les sessions, de vous observer, de prendre conscience et d'appliquer les différentes actions proposées en séances.

Votre travail personnel est important, il permet votre avancement .

5- QUEL QUE SOIT LE MOTIF:

Toute session annulée moins de la veille pour le lendemain rompt le présent contrat, et je cesse d'être votre thérapeute, sauf versement de la moitié de la somme due pour une séance.

Toute session annulée le jour même entraîne le règlement de la totalité de la séance si vous souhaitez poursuivre votre thérapie.

6 – Les sessions durent entre 45 min à 1h00. Tout retard entraîne une session écourtée d'autant.

7 – La Thérapie Durable ne se substitue pas aux médicaments ni à vos rdv avec vos médecins et Spécialistes médicaux. Vous devez continuer vos suivis. Je ne suis pas médecin.

8 – le règlement et les prises de rdv s'effectuent en début de séance.

Ce document doit être lu, discuté et signé lors de la première séance.

Fait à Mulhouse le :

Signature :